



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/311

Opération 01209005 EAJE Augustins – Aménagement intérieur pour relocalisation.
Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 euros en faveur de
l'Association des Familles du Quartier Saint Vincent (AFQSV) gestionnaire de
l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Les Augustins" sis 14 rue de la Vieille à Lyon
1er pour l'aménagement de l'établissement suite à sa relocalisation - Approbation et
autorisation de signature de conventions, d'un contrat et d'un avenant

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/311 - OPERATION 01209005 EAJE AUGUSTINS – AMENAGEMENT INTERIEUR POUR RELOCALISATION. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 35 000 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES DU QUARTIER SAINT VINCENT (AFQSV) GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS "LES AUGUSTINS" SIS 14 RUE DE LA VIEILLE A LYON 1ER POUR L'AMENAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT SUITE A SA RELOCALISATION - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS, D'UN CONTRAT ET D'UN AVENANT (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Crèche des Augustins – Relocalisation ».

Par délibération n° 2016/2328 du 26 septembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération Relocalisation de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Farandole ainsi que le principe du déménagement programmé de l'équipement « Les Augustins » dans les locaux du 14, rue de la Vieille – Lyon 1^{er}. Ce déménagement vise à offrir un espace extérieur aux enfants accueillis par l'Association des Familles du Quartier Saint Vincent (AFQSV) et à augmenter la capacité de l'équipement de 18 à 25 berceaux.

La rénovation de cet équipement a fait l'objet en 2020 d'un avenant au Contrat enfance jeunesse 2019-2022 signé entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales au titre du développement de l'offre d'accueil.

Par délibération n° 2019/5033 du 23 septembre 2019, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération n° 01209005 « Etablissement d'accueil du jeune enfant Les Augustins – Aménagement intérieur pour relocalisation ».

Par délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Enfance 2015-2020 », AP n° 2015-1 programme n° 00002.

L'Association des Familles du Quartier Saint-Vincent gère actuellement sur le 1^{er} arrondissement deux équipements petite enfance, dans des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon, d'une capacité totale de 38 places :

- l'EAJE « Farandole », situé 12, rue du Jardin des Plantes, d'une capacité de 20 places ;
- l'EAJE « Les Augustins », situé 13, rue des Augustins, d'une capacité de 18 places.

L'association contribue ainsi au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans le 1^{er} arrondissement, et participe à la politique petite enfance de la Ville de Lyon.

A la suite de la relocalisation de l'équipement « Farandole » dans des locaux rénovés 12 rue du Jardin des Plantes, il a été prévu la réhabilitation de ses anciens locaux situés 14 rue de la Vieille, permettant de relocaliser « Les Augustins » et d'offrir la réalisation des repas mais également une augmentation de l'offre d'accueil de 7 places, passant de 18 à 25 berceaux.

L'association maintiendra l'activité de l'équipement « Les Augustins » dans ses locaux habituels, au 13 rue des Augustins, jusqu'à son emménagement prévu au cours du premier trimestre 2021. Il est donc proposé de proroger la durée de la convention d'occupation des locaux actuels, qui arrive à échéance au 31 décembre 2020, jusqu'au 31 mars 2021.

Les nouveaux locaux, situés au 14, rue de la Vieille, dans le 1^{er} arrondissement, représentent une surface de 243 m², avec un espace extérieur d'environ 180m². La Ville en est locataire auprès d'Alliade Habitat, depuis 1991.

Il est donc proposé d'approuver le contrat de sous-mise à disposition des nouveaux locaux, d'une valeur locative annuelle estimée à 15 353 € en 2020, pour une durée de 3 ans à compter de la remise des clés.

Il vous est par ailleurs proposé d'approuver le renouvellement jusqu'au 31 mars 2021 de la convention-cadre formalisant le partenariat entre la Ville et l'association, et d'approuver l'adoption d'une nouvelle convention-cadre, prenant effet à compter de la remise des clés, et tenant compte de la nouvelle capacité d'accueil.

L'association doit, en parallèle, réaliser l'ameublement des locaux rénovés du 14, rue de la Vieille. Dans ce cadre, elle sollicite une subvention exceptionnelle d'investissement de 35 000 € pour un coût total estimé à 37 847 €.

La Ville de Lyon bénéficiant déjà d'une subvention de la Caisse d'allocations familiales (Caf) du Rhône pour le financement des travaux, l'association ne peut pas solliciter la Caf pour les dépenses liées à son aménagement.

Cette subvention, complétée par une part minimale d'autofinancement de l'association, correspond au montant d'équipement (mobilier, matériels et appareils électroménagers) nécessaire pour garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants et de travail pour les personnels dès l'ouverture de la structure.

Il vous est donc proposé d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 35 000 € au profit de l'association. Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2016/2328 du 26 septembre 2016, n° 2019/5033 du 23 septembre 2019 et n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu ledit contrat ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'investissement est allouée à l'Association des Familles du Quartier Saint-Vincent (AFQSV) pour un montant de 35 000 € pour l'acquisition de mobiliers, matériels et appareils électroménagers pour les locaux rénovés de l'EAJE « Les Augustins », situé 14 rue de la Vieille à Lyon 1^{er}.
- 2- Les conventions cadre, la convention d'application financière, l'avenant à la convention d'occupation temporaire et le contrat de sous-mise à disposition susvisés, établis entre la Ville de Lyon et l'association AFQSV, sont approuvés.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions, le contrat de sous-mise à disposition et tous les documents y afférant.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense d'investissement résultant de la subvention sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme 00002, AP n° 2015-1, opération n° 01209005, et sera imputée sur la nature 20421, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - Année 2020 : 35 000 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET